



PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION 2013 - 2018

LE LIVRET OPÉRATIONNEL



Les fiches actions

Axe I – La fluidité et la cohérence des parcours des bénéficiaires du RSA : un enjeu majeur du PDI

Assurer l'accès aux droits pour chaque bénéficiaire	Fiche n°1	Assurer un service de qualité en consolidant le partenariat entre la Caisse d'allocations familiales, la Caisse régionale de mutualité sociale agricole de Bourgogne et les autres organismes instructeurs	p.5
	Fiche n°2	Renforcer l'information afin de réduire le taux de non-recours	p.6
Proposer un accompagnement adapté à chaque bénéficiaire sur la base d'un diagnostic global, en s'appuyant sur un partenariat développé	Fiche n°3	Renforcer le DSP des bénéficiaires et le faire évoluer vers une approche pluridisciplinaire	p.7
	Fiche n°4	Adapter l'organisation de l'accompagnement par la mise en place de coopérations à destination des publics relevant d'un parcours employabilité	p.8
	Fiche n°5	Réviser les conventions avec les principaux partenaires	p.9
	Fiche n°6	Poursuivre et développer des accompagnements spécifiques	p.10
Mobiliser les dispositifs de lutte contre les différentes formes d'exclusion sociale	Fiche n°7	Développer les coopérations pour favoriser l'insertion	p.11
	Fiche n°8	Structurer davantage la contractualisation des parcours d'autonomie sociale	p.12
Optimiser l'utilisation des aides financières individuelles	Fiche n°9	Articuler les différents dispositifs d'aides individuelles (APRE, aides EPT...)	p.13

Axe II – Une offre d'insertion redynamisée : un facteur de réussite pour chaque bénéficiaire

Engager une analyse des besoins sociaux dans l'optique de mettre en œuvre des actions s'inscrivant au cœur des priorités départementales

Favoriser la connexion de l'insertion professionnelle au développement économique

Poursuivre la structuration de l'insertion par l'activité économique	Fiche n°10	S'inscrire dans la démarche qualité du PDIAE et adapter les modalités d'intervention du Département	p.14
	Fiche n°11	Contribuer à l'outillage des SIAE pour favoriser l'insertion professionnelle et sociale des salariés bénéficiaires du RSA	p.15
Mobiliser pleinement les dispositifs d'accès à l'emploi	Fiche n°12	Maintenir une politique volontariste en faveur des contrats aidés	p.16
	Fiche n°13	Utiliser les clauses comme levier d'insertion	p.17
	Fiche n°14	Soutenir des actions innovantes	p.18



Lever les freins périphériques à l'emploi

Optimiser les services apportés par les plateformes mobilité	Fiche n°15	Clarifier le positionnement des plateformes mobilité	p.19
	Fiche n°16	Soutenir des actions innovantes et adapter progressivement le niveau d'intervention au service apporté	p.20
Adapter les modes de garde d'enfants au public de l'insertion	Fiche n°17	S'appuyer sur les travaux de la CODAJE	p.21
S'appuyer sur les politiques de l'État de lutte contre les exclusions	Fiche n°18	Maintenir une offre adaptée de lutte contre l'illettrisme pour les bénéficiaires du RSA	p.22
	Fiche n°19	Optimiser l'accompagnement à la prévention et aux soins	p.23

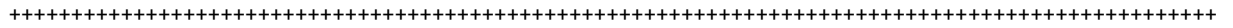
Réajuster l'offre relative à la vie sociale et familiale en s'appuyant sur un diagnostic renforcé

Poursuivre l'engagement du Département sur les actions d'insertion sociale	Fiche n°20	Élargir les modes d'intervention	p.24
	Fiche n°21	Ouvrir les actions de remobilisation aux bénéficiaires du RSA en démarche d'employabilité	p.25

Axe III – Le PDI : un outil évolutif, atout du développement partenarial

Promouvoir l'insertion	Fiche n°22	Fédérer les acteurs autour de temps forts sur l'insertion	p.26
	Fiche n°23	Actualiser / mettre à jour les connaissances des acteurs de l'insertion	p.27





Axe I
Assurer l'accès aux droits pour chaque bénéficiaire potentiel
Fiche action n° 1

Assurer un service de qualité en consolidant le partenariat entre la CAF, la CRMSA et les autres organismes instructeurs

Objectifs

- Harmoniser l'information donnée aux usagers.
- Créer une culture professionnelle sur le recours aux droits, commune à tous les services instructeurs.

Public concerné

- Les bénéficiaires du RSA.
- Les usagers des services sociaux, du service public à l'emploi et des organismes payeurs (CAF / CRMSAB).
- Les travailleurs pauvres.

Plan d'action

- Intégrer la notion de partenariat dans la convention de gestion du RSA avec les organismes payeurs.
- Accompagner l'échange d'informations entre les organismes payeurs et les autres instructeurs :
 - informer les techniciens de la CAF et de la CRMSAB sur les droits et devoirs (par des professionnels de l'accompagnement du parcours RSA),
 - informer les organismes instructeurs sur les conditions administratives d'ouverture du droit (par la CAF).
- Inciter les CCAS/CIAS non-partenaires à signer la convention pour un meilleur service de proximité.
- Harmoniser les pratiques d'instruction à l'échelle départementale.

Partenaires

- Les organismes payeurs : CAF et CRMSAB.
- Les CCAS / CIAS instructeurs.
- Les services du Département.

Calendrier

- Durée du PDI

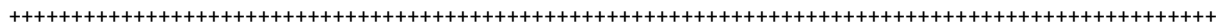
Conditions de réussite et de mise en œuvre

- Intégration dans les conventions de gestion.

Indicateurs

- Nombre d'échanges d'information.
- Nombre de conventionnements avec les CCAS/CIAS pour l'instruction.





Axe I
Assurer l'accès aux droits pour chaque bénéficiaire potentiel
Fiche action n° 2

Renforcer l'information afin de réduire le taux de non-recours

Objectifs

- Permettre à chaque bénéficiaire potentiel d'accéder à ses droits.
- Réduire le taux de non-recours, notamment en ce qui concerne le RSA activité.
- Harmoniser l'information donnée aux usagers.

Plan d'action

- Réviser la plaquette d'information :
 - intégrer des fiches thématiques (RSA activité/RSA socle / Droits dérivés...),
 - structurer l'information sur le devenir des droits dérivés selon l'évolution de la situation du bénéficiaire (socle → reprise d'activité → activité).
- Prévoir un outil spécifique (plaquette d'information) pour les bénéficiaires du RSA activité.
- Diffuser la plaquette d'information auprès de tous les partenaires de l'insertion.
- Mettre en place une calculatrice aisée pour tous afin de détecter un droit potentiel.
- Informer les bénéficiaires potentiels via les organismes payeurs (publipostage/campagne d'information).
- Renforcer la communication auprès des demandeurs d'emploi en fin de droits indemnités chômage.

Public concerné

- Les bénéficiaires du RSA.
- Les usagers des services sociaux, du service public à l'emploi et des organismes payeurs (CAF / CRMSAB).
- Les travailleurs pauvres.

Partenaires

- Les organismes payeurs : CAF et CRMSAB.
- Les CCAS instructeurs.
- Les services sociaux du Département.
- Les organismes intervenant dans le domaine de l'insertion (Pôle emploi, les missions locales, les PLIE, les SIAE.....).

Calendrier

- Durée du PDI.

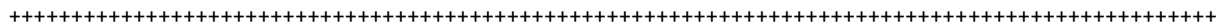
Conditions de réussite et de mise en œuvre

- Évolution réglementaire.
- Communication adaptée.

Indicateurs

- Taux de non-recours.
- Nombre de plaquettes d'information diffusées et nombre d'organismes concernés.
- Nombre de destinataires du publipostage/campagne d'information.





**Axe I
Proposer un accompagnement adapté à chaque bénéficiaire sur la base d'un diagnostic global**

Fiche action n° 3

Renforcer le DSP des bénéficiaires et le faire évoluer vers une approche pluridisciplinaire

Objectifs

- Offrir un accompagnement de qualité aux bénéficiaires du RSA selon leurs besoins :
 - répondre aux problématiques de l'employabilité par une approche pluridisciplinaire,
 - favoriser la fluidité des parcours,
 - redonner du sens à l'orientation et mettre en réflexion la pratique de l'orientation systématique sur liste.

Public concerné

- Tous les bénéficiaires du RSA tenus aux droits et devoirs, non inscrits à Pôle emploi.
- Les bénéficiaires du RSA tenus aux droits et devoirs, inscrits à Pôle emploi depuis moins de 3 mois (dans un premier temps).

Plan d'action

- Réaliser un DSP systématique des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA tenus aux droits et devoirs, inscrits depuis moins de 3 mois.
- Valoriser le DSP lors de l'orientation et le concevoir comme une première évaluation de début de parcours permettant à la fois d'orienter vers un accompagnement adapté et d'éclairer le référent :
 - transmettre des éléments du DSP au référent de l'accompagnement vers l'emploi.
 - concevoir une partie du DSP comme base commune instructeur DSP et référent.
- Conduire un projet de simplification du processus d'orientation par du lien entre les différentes étapes.
- Généraliser l'expérimentation du DSP partagé avec les missions locales pour les jeunes.
- Expérimenter un « diagnostic partagé » Département / Pôle emploi pour les bénéficiaires du RSA orientés vers un accompagnement renforcé assuré par les conseillers pôle emploi.

Partenaires

- Le service social départemental (SSD)
- Les organismes d'accompagnement vers l'emploi : Pôle emploi, PLIE, missions locales.
- Tous les organismes d'accompagnement vers l'autonomie sociale.

Calendrier

- 2014, avec adaptations sur la durée du PDI selon les résultats obtenus.

Conditions de réussite et de mise en œuvre

- Mobilisation du SSD pour élargissement du cadre d'intervention
- Intégration des nouvelles pratiques dans les conventions partenariales avec Pôle emploi et missions locales.

Indicateurs

- Niveau de satisfaction des bénéficiaires.
- Niveau de satisfaction des organismes d'accompagnement.



**Axe I
Proposer un
accompagnement adapté à
chaque bénéficiaire sur la
base d'un diagnostic global**

Fiche action n° 4

**Adapter l'organisation de
l'accompagnement par la mise
en place de coopérations en
charge des publics relevant
d'un parcours employabilité**

Objectifs

- Permettre aux bénéficiaires du RSA d'acquérir un ensemble de compétences personnelles et professionnelles pour accéder à une activité professionnelle durable :
 - offrir un accompagnement à l'emploi plus adapté pour le public de « l'entre-deux », positionné sur une démarche « d'employabilité »,
 - renforcer les coopérations pour une approche globale des parcours.

Plan d'action

- Sur la base de pratiques DSP révisées (confer fiche 3), mettre progressivement en place des coopérations sur la base d'expérimentations pour une approche sociale et professionnelle simultanée, qui pourrait prendre les formes suivantes :
 - poursuivre le développement du partenariat Département / Pôle emploi pour les publics inscrits dans un parcours accompagnement renforcé, avec production d'un guide commun sur l'offre locale d'insertion, mise en œuvre de réunions d'information des conseillers et expérimentation d'un accompagnement global (Pôle emploi / SSD ou CCAS/CIAS) des bénéficiaires sur 2 territoires (Montceau-les-Mines et Louhans),
 - mettre en place un appui identifié au référent emploi, par le biais d'une plateforme / organisation / équipe dédiée, au sein des services chargés de la compétence autonomie sociale et proposer aux référents un interlocuteur unique chargé de centraliser les demandes (expérimentations sur les territoires de Chalon-sur-Saône avec le CCAS et d'autres territoires).
 - réétudier le positionnement de la mesure d'appui spécifique personnalisé (ASP) pour expérimenter une prestation d'accompagnement global « employabilité ».

Public concerné

- Les bénéficiaires du RSA relevant d'un double accompagnement professionnel et social : public en « employabilité ».

Partenaires

- Le service social départemental (SSD).
- Les organismes d'accompagnement vers l'emploi : Pôle emploi, PLIE, missions locales.
- Tous les organismes d'accompagnement vers l'autonomie sociale.

Calendrier

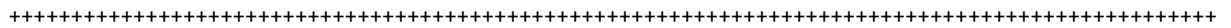
- Durée du PDI, avec démarrage en 2013 du développement du partenariat avec Pôle emploi, et en 2014 d'une expérimentation avec un CCAS.

**Conditions de réussite
et de mise en œuvre**

- Mobilisation du SSD.
- Intégration des nouvelles pratiques dans les conventions avec les partenaires (fiche 5).

Indicateurs

- Nombre de DSP pour demandeurs d'emploi de moins de 3 mois réalisés.
- Réalisation du document de communication partagé.
- Nombre de réunions d'information réalisées.
- Résultats des expérimentations conduites selon le cahier des charges défini en partenariat.
- Nombre de travailleurs sociaux mobilisés sur un accompagnement partagé.
- Résultat d'une enquête de satisfaction des référents et des bénéficiaires sur l'accompagnement partagé.
- Analyse de pratiques.



**Axe I
Proposer un
accompagnement adapté à
chaque bénéficiaire sur la
base d'un diagnostic global**

Fiche action n° 5

**Réviser les conventions
avec les principaux
partenaires**

Objectifs

- Renouveler les conventions de partenariat financier ou non avec un double objectif :
 - clarifier et harmoniser les pratiques d'accompagnement des différents partenaires intervenant auprès des bénéficiaires du RSA,
 - harmoniser les coûts d'intervention des différents organismes pour des prestations similaires.

Partenaires

Ensemble des partenaires du Département signataires d'une convention relative à l'accompagnement individualisé et renforcé des bénéficiaires du RSA socle :

- Pôle emploi.
- Organismes d'accompagnement vers l'employabilité : Pôle emploi, PLIE, missions locales, Le Pont.
- Organismes d'accompagnement vers l'autonomie sociale : CCAS / CIAS, Le Pont.

Plan d'action

- Renouveler la convention de partenariat avec Pôle emploi, en intégrant les orientations du projet 2015.
- Renouveler les conventions avec les organismes gestionnaires des PLIE et les missions locales.
- Travailler à la rédaction d'un « cahier des charges » commun à toutes les conventions signées avec les organismes chargé de l'accompagnement sur le champ de « l'employabilité », avec harmonisation progressive des coûts d'intervention.
- Réétudier le positionnement des CCAS / CIAS.
- Réétudier le conventionnement relatif à mesure ASP.

Calendrier

- 2014 pour le renouvellement des conventions avec Pôle emploi et les PLIE.
- Durée du PDI pour l'intégration des nouvelles dispositions dans l'ensemble des autres conventions.

**Conditions de réussite
et de mise en œuvre**

- Moyens et modalités de gestion de la programmation 2014 – 2020 du Fonds social européen.
- Déploiement du projet 2015 de Pôle emploi
- Signature des protocoles PLIE par le Département.
- Poursuite de l'engagement des CCAS / CIAS dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

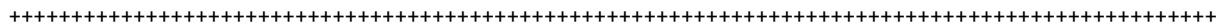
Public concerné

- Ensemble des bénéficiaires du RSA, hors publics spécifiques.

Indicateurs

- Nombre de conventions signées.
- Analyse des résultats obtenus par les différents organismes chargés de l'accompagnement.
- Ratio coûts d'intervention / résultats des différents organismes.





Axe I
Proposer un accompagnement adapté à chaque bénéficiaire sur la base d'un diagnostic global
Fiche action n° 6

Poursuivre et développer des accompagnements spécifiques

Objectifs

- Poursuivre la démarche d'accompagnement spécialisé des travailleurs indépendants.
- Mettre en œuvre des actions adaptées aux publics spécifiques :
 - bénéficiaires du RSA majoré,
 - demandeurs d'asile (CADA),
 - sortants d'incarcération...

Partenaires

- Services de l'État
- Organismes payeurs (CAF / CRMSAB)
- Référents RSA
- Pôle emploi
- Collectivités locales
- Organismes prestataires
- Chambres consulaires

Plan d'action

- Renouveler la procédure de consultation publique pour l'action d'accompagnement des travailleurs indépendants (TI).
- Développer à l'échelle départementale l'accompagnement des bénéficiaires non salariés agricole (NSA).
- Mettre en place des groupes-projets pour étudier la réponse à apporter en faveur de certains publics.
- Favoriser une anticipation pour certains publics par un rapprochement des étapes diagnostic / accompagnement (sortants de prison, personnes en fin de congé parental...).
- Mettre en place un échange des pratiques d'accompagnement auprès des gens du voyage.
- Adapter l'accompagnement pour les personnes qui sortent du CADA.

Calendrier

- 2013 pour les TI et groupe projet RSA majoré.
- 2014 pour les NSA.
- Durée du PDI pour l'ensemble des autres publics spécifiques.

Conditions de réussite et de mise en œuvre

- Renouvellement du marché public pour les TI.
- Poursuite de l'engagement partenarial de la Caisse régionale MSA de Bourgogne.
- Mobilisation des services du Département et des partenaires au sein des groupes projet.
- Niveau de mise en œuvre des schémas départementaux.

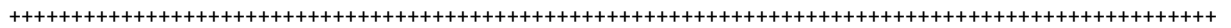
Public concerné

- Bénéficiaires du RSA avec un statut particulier.

Indicateurs

- Bilan des actions engagées pour TI et NSA.
- État des lieux / études réalisés concernant les publics, et nombre de groupes projets mis en œuvre.
- Nombre d'actions engagées (expérimentations éventuelles).





Axe I
Mobiliser les dispositifs de lutte contre les différentes formes d'exclusion sociale
Fiche action n° 7

Développer les coopérations pour favoriser l'insertion

Objectifs

- Confirmer l'hébergement et le logement comme vecteurs d'insertion.
- Répondre pleinement aux problématiques handicap grâce à des appuis techniques.
- En matière de prévention et de soins :
 - appuyer les référents RSA sur les questions de santé,
 - informer les bénéficiaires sur leurs droits et sur l'offre de services existante,
 - concrétiser l'accès aux soins.

Plan d'action

- Travailler en lien étroit avec les services concernés pour :
 - conjuguer globalement PDALPD et PDI,
 - mettre en perspective les missions et les accompagnements.
- Constituer un comité autour des questions liées à la santé, afin :
 - de mieux mobiliser les réseaux de santé et l'offre existante (offre santé solidarité de la CPAM, site Internet 'ameli.fr'...),
 - d'améliorer le repérage des besoins des bénéficiaires en matière de santé.
- Décliner les actions du programme d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies en Bourgogne (PRAPS) en faveur des publics relevant des parcours de l'insertion.
- Réfléchir à un partenariat avec la MDPH pour mieux apprécier la notion de handicap dans une situation.

Public concerné

- Les référents des parcours autonomie sociale et employabilité.

Partenaires

- Les services de l'État (DDCS, DDT, ARS).
- Les organismes payeurs (CAF / CRMSAB).
- La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).
- Pôle emploi et ses partenaires.
- Les prestataires ou opérateurs des accompagnements (ASLL, PIG, agents de santé).

Calendrier

- Durée du PDI

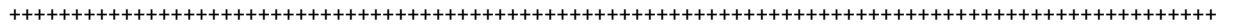
Conditions de réussite et de mise en œuvre

- Travail commun entre les partenaires et développement des plans / programmes / schémas périphériques.
- Animation des pratiques des référents au sein des territoires (DAST, CCAS/ CIAS, associations conventionnées).

Indicateurs

- Nombre de réunions partenariales et actions de communication auprès des référents.
- Nombre de comités techniques autour des questions de santé.
- Nombre d'appuis techniques sur les problématiques des publics en situation de handicap ou présomption de handicap.
- Nombre d'actions identifiées du PRAPS.
- Enquêtes de satisfaction auprès des référents.





Axe I
Mobiliser les dispositifs de lutte contre les différentes formes d'exclusion sociale
Fiche action n° 8

Structurer davantage la contractualisation des parcours d'autonomie sociale

Objectifs

- Redonner du sens au contenu du contrat, rendre plus lisible les engagements réciproques.
- Identifier certaines démarches de la vie courante comme vecteur d'insertion (hébergement, logement, gestion du budget, équilibre alimentaire, confiance en soi...).
- Mettre la connaissance de son environnement, l'éducation des enfants, l'accès aux loisirs et à la culture dans une perspective d'insertion.
- Enrichir la pratique de contractualisation.

Plan d'action

- Disposer d'un référentiel de démarches, d'actions et moyens engagés dans le cadre d'un contrat d'insertion.
- Travailler la contractualisation des situations particulières (personnes avec un problème spécifique à résoudre : deuil, divorce difficile, enfant en difficulté...).
- Interroger la mutualisation des contrats via la mise en place d'un document commun de contractualisation des accompagnements RSA, ASLL, MASP.

Public concerné

- Les bénéficiaires des parcours de l'autonomie sociale.
- Les référents de l'accompagnement vers l'autonomie sociale.

Partenaires

- Organismes payeurs (CAF / CRMSAB)
- Directions de la DGAS

Calendrier

- Durée du PDI

Conditions de réussite et de mise en œuvre

- Travail commun entre les partenaires et développement des plans / programmes / schémas périphériques.
- Animation des pratiques des référents au sein des territoires (DAST, CCAS/ CIAS, associations conventionnées).

Indicateurs

- Production d'un référentiel pour la contractualisation.
- Production d'un document commun de contractualisation.
- Enquête de satisfaction auprès des référents, des bénéficiaires et services concernés.



Axe I
Optimiser l'utilisation des aides financières individuelles
Fiche action n° 9

Articuler les différents dispositifs d'aides individuelles (APRE, aides EPT...)

Objectifs

- Assurer la pérennisation de la gestion de l'APRE départementale et uniformiser les conditions d'octroi sur l'ensemble des comités territoriaux d'insertion (CTI).
- Mobiliser davantage les aides financières individuelles pour venir en soutien à l'APRE et favoriser le retour à l'emploi.
- Responsabiliser les bénéficiaires d'une aide financière afin de les inciter à mener à terme les formations engagées.

Plan d'action

- Informer les référents RSA et les organismes de suivi des bénéficiaires sur les différentes aides financières existantes.
- Proposer un règlement départemental relatif aux conditions d'attribution de l'APRE.
- Réviser le règlement relatif aux aides enveloppes EPT.
- Appliquer les « sanctions » prévues par la loi pour les bénéficiaires ne respectant pas leur engagement dans une formation (= non-respect du contrat).

Partenaires

- La Direccte, pilote de la gestion de l'APRE.
- Les organismes gestionnaires de l'APRE départementale en Saône-et-Loire.
- Les équipes pluridisciplinaires territorialisées (EPT).
- Les référents RSA.
- Les organismes d'accompagnement vers l'emploi (Pôle emploi, les PLIE, les missions locales).

Public concerné

- Les bénéficiaires du RSA socle et socle + activité tenus aux droits et devoirs.

Calendrier

- 2014 pour la révision des règlements.
- Durée du PDI pour l'adaptation éventuelle.

Conditions de réussite et de mise en œuvre

- Maintien de la mesure APRE par l'État et poursuite de l'engagement des organismes gestionnaires.
- Mobilisation des partenaires et des services du Département dans des groupes de réflexion départementaux.

Indicateurs

- Taux de consommation des enveloppes EPT.
- Nombre d'aides financières accordées (APRE / enveloppes EPT).
- Résultats obtenus.

Axe II
Poursuivre la structuration de l’insertion par l’activité économique
Fiche action n° 10

S’inscrire dans la démarche qualité du PDIAE et adapter les modalités d’intervention du Département

Objectifs

- Créer des conditions favorables pour consolider l’existant et soutenir des actions innovantes.
- S’inscrire dans les orientations du PDIAE, dont l’état des lieux a été élaboré en partenariat :
 - assurer une couverture territoriale des réponses IAE pour favoriser la construction du parcours d’accès à l’emploi,
 - améliorer les réponses aux besoins des publics (par les SIAE) pour les professionnaliser en adéquation avec les besoins des entreprises,
 - mesurer l’impact des actions des SIAE sur leur territoire dans une finalité d’accès à l’emploi et leur efficacité au regard des moyens alloués.
- Soutenir l’action des entreprises de travail temporaire d’insertion (ETTI).
- Le cas échéant, dans l’optique du projet de réforme du financement de l’IAE en préparation, étudier une adaptation des conditions d’intervention du Département.

Plan d’action

- Sur la base de l’état des lieux partagé du PDIAE, mieux maîtriser et coordonner le niveau de réponses des SIAE en le rapprochant du besoin des bénéficiaires et des entreprises, notamment par le biais des actions suivantes :
 - vérifier les conditions de faisabilité et de viabilité pour tout nouveau projet de SIAE,
 - apprécier la pertinence du lieu d’implantation de chaque SIAE en prenant en compte les besoins en compétences recherchées par les employeurs du bassin d’emploi,
 - échanger périodiquement avec les SIAE sur les métiers en tension,
 - évaluer, pour chaque SIAE, sa capacité à prendre en compte les besoins en compétences recherchées par les employeurs,
 - apprécier les moyens mobilisés et/ou sollicités pour une action d’insertion, en particulier en matière d’accompagnement des publics et de partenariat.

Public concerné

- Les bénéficiaires du RSA inscrits ou souhaitant s’inscrire sur une action d’insertion par l’activité économique, en capacité de travailler mais ayant besoin d’un accompagnement individualisé sur les champs professionnel et social.

Partenaires

- La Direccte.
- Pôle emploi.
- Les organismes gestionnaires des PLIE.
- Les partenaires membres du CDIAE.
- Les partenaires économiques.
- Les structures IAE.

Calendrier

- 2014 pour la préparation d’un projet de règlement d’intervention en faveur des ETTI.
- 2014 : adaptation éventuelle à une réforme de l’IAE.
- Durée du PDI pour l’inscription dans une démarche qualité.

Conditions de réussite et de mise en œuvre

- Moyens et modalités de gestion de la programmation 2014 – 2020 du Fonds social européen.
- Dispositions du projet de réforme du financement des structures de l’IAE.
- Mobilisation des partenaires du CDIAE.

Indicateurs

- Évolution du volume et de la qualité de l’offre d’insertion IAE (ratio du nombre et du type de postes par CTI).
- Nombre de bénéficiaires du RSA dans les actions et de sorties positives.



Axe II
Poursuivre la structuration de l'insertion par l'activité économique
Fiche action n° 11

Contribuer à l'outillage des SIAE pour favoriser l'insertion professionnelle et sociale des salariés bénéficiaires du RSA

Objectifs

- Renforcer la connaissance des structures de l'IAE sur le RSA et ses droits dérivés.
- Renforcer les liens entre les structures et les référents chargé de l'autonomie sociale.

Calendrier

- 2014 pour les outils.
- Durée du PDI pour la mise en œuvre de la compétence dédiée.

Plan d'action

- Organiser des réunions d'information.
- Mettre en place un « guide du RSA ».
- Travailler sur les modalités de mise en œuvre d'une compétence dédiée en appui des SIAE pour favoriser la fluidité des parcours (Confer fiche 4).

Conditions de réussite et de mise en œuvre

- Mobilisation des intervenants chargé de l'accompagnement socio-professionnel au sein des SIAE ou des organismes prestataires des SIAE ou groupement.

Public concerné

- Les bénéficiaires du RSA inscrits dans une action d'insertion par l'activité économique.

Indicateurs

- Nombre de réunions organisées.
- Élaboration du guide.

Partenaires

- Les structures d'insertion par l'activité économique.
- Les organismes référents chargés de l'accompagnement des bénéficiaires.



Axe II
Mobiliser davantage
les dispositifs d’accès
à l’emploi

Fiche action n° 12

Maintenir une politique volontariste
en faveur des contrats aidés

Objectifs

- Faciliter l’insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA en mobilisant les contrats aidés.
- Favoriser le développement des compétences et la qualification des bénéficiaires du RSA lors de cette étape d’insertion.
- Favoriser l’insertion professionnelle durable des bénéficiaires du RSA en sortie d’étape.

Plan d’action

- Signature d’une convention annuelle d’objectifs et de moyens (CAOM) avec l’État visant à :
 - assurer un nombre minimum de contrats en faveur des bénéficiaires du RSA avec prise en charge financière du Département,
 - promouvoir les contrats aidés auprès des entreprises et associations du département par la mise en œuvre d’un plan de communication adapté,
 - prévoir le cas échéant des dispositions spécifiques en matière d’accompagnement et de formation des salariés en insertion.
- Consolider les missions du référent RSA en lien avec le tuteur dans l’entreprise et le correspondant social afin de :
 - s’assurer de la définition d’un projet professionnel cohérent et réaliste,
 - mettre en place les actions nécessaires (formations),
 - mobiliser tous les moyens pour permettre au salarié de conduire son projet à son terme,
 - s’assurer de la remise d’une attestation d’expérience par l’entreprise,
 - organiser la suite du parcours à l’issue du contrat aidé en cas de non-reprise immédiate d’un emploi durable.

Public concerné

- Les bénéficiaires du RSA socle en contrat aidé.

Partenaires

- La Direccte.
- Pôle emploi.
- Tous les employeurs de bénéficiaires du RSA socle en contrat aidé.
- Tous les organismes intervenant dans le domaine de l’accompagnement à l’insertion professionnelle (Pôle emploi, les missions locales, les PLIE...).
- Les référents RSA.

Calendrier

- Durée du PDI

Conditions de réussite et de mise en œuvre

- Réglementation et moyens prévus par l’État.
- Renouvellement de la CAOM.

Indicateurs

- Nombre de CUI signés par mois.
- Situation des bénéficiaires à la sortie du CUI.
- Situation des bénéficiaires à + 6 mois après la sortie du CUI.



Axe II
Mobiliser davantage
les dispositifs d’accès
à l’emploi

Fiche action n° 13

Utiliser les clauses
comme levier d’insertion

Objectifs

- Promouvoir les clauses d’insertion dans les marchés publics du Département.
- Créer les moyens d’une intégration des publics en difficulté dans le monde économique.

Plan d’action

- Poursuivre la démarche engagée en intégrant une clause d’insertion dans les marchés publics départementaux selon les termes définis par l’assemblée départementale et en diversifiant la nature des marchés utilisés.
- Mettre en place une fonction de conseil et d’accompagnement spécifique des entreprises dans la mise en œuvre de la clause et dans le recrutement afin de favoriser le placement des bénéficiaires du RSA (en fonction du volume de marchés traités).
- Valoriser l’utilisation des clauses sociales par une communication adaptée.
- S’inscrire dans un travail partenarial avec des organismes gestionnaires des PLIE, des bailleurs sociaux, des organismes publics et des collectivités en étudiant des possibilités d’articulation des marchés, de mutualisation des clauses d’insertion afin de favoriser les parcours vers l’emploi durable pour les bénéficiaires du RSA.

Public concerné

- Les bénéficiaires du RSA orientés vers un parcours emploi.

Partenaires

- Les organismes publics.
- Les organismes gestionnaires des clauses ANRU (PLIE).
- Les bailleurs sociaux.
- Les collectivités territoriales.
- Les représentants du secteur économique et les entreprises.

Calendrier

- Durée du PDI.

Conditions de réussite et de mise en œuvre

- Niveau de programmation pluriannuelle d’investissements (PPI) du Département.
- Mobilisation de la cellule clauses d’insertion et des directions du Département.
- Mobilisation des partenaires et possibilités d’articulation / mutualisation des marchés publics.

Indicateurs

- Nombre de marchés publics départementaux intégrant une clause d’insertion.



Axe II
Mobiliser davantage les dispositifs d’accès à l’emploi
Fiche action n° 14

Soutenir des actions innovantes

Objectifs

- Développer des actions innovantes complémentaires à celles relatives à la préparation à l’emploi des bénéficiaires du RSA, sur la base :
 - de l’évolution du marché du travail,
 - de l’évolution réglementaire,
 - de l’analyse des résultats des actions mises en place,
 - de la réflexion partenariale mise en œuvre dans le cadre du Pacte territorial d’insertion.

Plan d’action

- Financement d’une action nouvelle chaque année.

Public concerné

- Les bénéficiaires du RSA socle en parcours d’insertion vers l’emploi d’insertion.

Partenaires

- L’ensemble des partenaires structures porteuses d’une action d’insertion.
- Les structures souhaitant développer une nouvelle action.

Calendrier

- Durée du PDI

Conditions de réussite et de mise en œuvre

- Participation du Département aux travaux du Service public de l’emploi.
- Analyse des besoins spécifiques en lien avec les organismes chargés de l’accompagnement des bénéficiaires.
- Travail de réseau intra et inter-départemental.

Indicateurs

- Nombre d’actions mises en œuvre.
- Résultats d’insertion professionnelle obtenus.



**Axe II
Optimiser les services
apportés par les
plateformes**

Fiche action n° 15

**Clarifier le positionnement des
plateformes mobilité**

Objectifs

- Maintenir un pilotage départemental au titre des politiques d’insertion, tout en s’inscrivant dans le cadre de celles relatives à la gestion du transport public.
- Définir, en lien avec les partenaires, un positionnement départemental des plateformes en étudiant les principes suivants :
 - tendre vers une harmonisation des services apportés sur chaque territoire, du coût de ces services et vers une mutualisation de gestion entre plateformes, dans l’optique d’assurer une équité des réponses apportées à l’échelle départementale,
 - un décloisonnement des services apportés sur les champs de l’insertion professionnelle (priorité) et sociale.

Plan d’action

- Poursuivre le travail engagé sur la définition d’un cadre d’intervention départemental apportant une lisibilité des politiques conduites, en prenant en compte des spécificités territoriales, et permettant notamment d’étudier une offre de services en faveur des bénéficiaires du RSA pour des démarches de vie sociale et familiale :
 - accéder aux actions de socialisation et de remobilisation,
 - faciliter les démarches administratives et judiciaires,
 - faciliter l’accès aux démarches de soins.
- Élargir le cadre de la réflexion en associant à l’instance de réflexion et de pilotage départemental d’autres partenaires financiers.
- Inciter à la mutualisation de gestion des véhicules 4 roues avec un cahier des charges réactualisé pour le prestataire de services, et de l’acquisition et l’entretien des véhicules 2 roues, afin de réduire les coûts pour chaque plateforme.

Public concerné

- Tous les usagers des plateformes, et notamment les bénéficiaires du RSA socle.

Partenaires

- Les structures porteuses des plateformes mobilité.
- Les référents RSA, prescripteurs.
- L’association régionale des plateformes.
- Les différents financeurs.
- Les organisateurs de transports à la demande.

Calendrier

- Durée du PDI.

**Conditions de réussite
et de mise en œuvre**

- Moyens et modalités de gestion de la programmation 2014 – 2020 du Fonds social européen.
- Synergies partenariales.
- Mobilisation des référents et contexte économique.

Indicateurs

- Nombre de réunions partenariales.
- Niveau de services apportés par les plateformes mobilité = grilles d’évaluation individuelles et globales.
- Comparaison des coûts d’intervention.
- Nombre de bénéficiaires du RSA utilisant un service élargi aux actions de vie sociale et familiale.
- Ratio relatifs au montant de la participation financière du Département par services apportés et résultats obtenus.



**Axe II
Optimiser les services
apportés par les
plateformes**

Fiche action n° 16

**Soutenir des actions innovantes
et adapter progressivement
le niveau d’intervention
au service apporté**

Objectifs

- Soutenir les porteurs de plateformes dans la mise en œuvre de nouveaux services expérimentaux.
- Rationaliser les financements entre les différentes plateformes.

Plan d’action

- Intervenir éventuellement par le biais d’attribution d’une aide exceptionnelle, auprès :
 - d’auto-écoles associatives,
 - de garages solidaires,
 - d’autres actions expérimentales éventuelles.
- Établir des critères visant à mettre en adéquation le montant de la participation financière du Département avec les services proposés par chaque plateforme.

Public concerné

- Usagers des plateformes (y compris les bénéficiaires du RSA).

Partenaires

- Les plateformes mobilité.
- Les partenaires financeurs des plateformes.

Calendrier

- Durée du PDI.

**Conditions de réussite
et de mise en œuvre**

- Analyse des résultats des expérimentations en cours.
- Adaptation des actions aux moyens financiers alloués, tout en maintenant une réponse sur chaque territoire.

Indicateurs

- Nombre et qualité des nouveaux services proposés.
- Nombre d’usagers et taux de bénéficiaires du RSA dans l’action.
- Résultats obtenus, notamment en comparaison des services traditionnels.
- Ratio relatifs au montant de la participation financière du Département par services apportés et résultats obtenus.

**Axe II
Adapter les modes de
garde d’enfants au
public de l’insertion**

Fiche action n° 17

**S’appuyer sur les travaux de la
CODAJE**

Objectifs

- Améliorer la lisibilité de l’offre relative aux différents modes de garde.
- Favoriser la mise en place d’une offre adaptée aux besoins du public en insertion.
- Permettre aux jeunes parents d’accéder à un emploi ou d’engager une démarche d’insertion ponctuelle.

Plan d’action

- Groupes de travail dans le cadre de la Commission départementale d’accueil du jeune enfant (CODAJE).
- Groupe de travail en cours sur l’accompagnement des bénéficiaires du RSA majoré.
- Travailler à l’émergence, en tant que de besoin, de nouvelles organisations d’accueil de jeunes enfants pour les familles ayant des contraintes particulières (garde occasionnelle, horaires atypiques).
- Etudier les conditions d’une consolidation des services expérimentaux existants.
- Soutenir le cas échéant des actions expérimentales complémentaires à celles mises en place par les partenaires de la CODAJE.

Public concerné

- Bénéficiaires du RSA ayant un ou plusieurs enfant(s) en bas âge.

Partenaires

- Caisse d’allocations familiales.
- Services de l’Etat.
- Organismes gestionnaires des PLIE.
- Associations porteuses d’un service spécifique.
- Partenaires économiques.

Calendrier

- Durée du PDI.

**Conditions de réussite
et de mise en œuvre**

- Mobilisation des opérateurs.
- Moyens dans le cadre du Schéma départemental de l’enfance et de la famille.
- Synergies partenariales.
- Contexte économique.

Indicateurs

- Niveau de mobilisation des différents services existants par les publics en insertion.
- Nombre de services spécifiques mis en place.
- Niveau de prestations sollicitées par les bénéficiaires du RSA.

**Axe II
Appuyer les politiques
de l’État de lutte contre
les exclusions**

Fiche action n° 18

**Maintenir une offre adaptée
de lutte contre l’illettrisme
pour les bénéficiaires du RSA**

Objectifs

- Lutter contre l’illettrisme et favoriser l’apprentissage des savoirs de base.
- Favoriser l’insertion sociale, la reprise d’activité ou l’adaptation à l’emploi.
- Favoriser les synergies d’intervention entre les plateformes, et améliorer la lisibilité globale de l’action.

Plan d’action

- Réunions partenariales avec services de l’État, organismes gestionnaires de plateformes afin de définir un nouveau référentiel intégrant une complémentarité d’intervention entre les différents dispositifs nationaux.
- Adapter le soutien financier aux organismes œuvrant en matière de lutte contre l’illettrisme.
- Étudier les synergies de gestion possible entre plateformes.
- Recentrer l’intervention du Département sur les actions de lutte contre l’illettrisme, notamment :
 - Évaluations / diagnostics et positionnement des publics bénéficiaires du RSA socle (non pris en charge par l’État via compétences clés) sur des réponses adaptées,
 - Intervention au sein des groupes de socialisation ou des ateliers d’actions de remobilisation.
- Sensibiliser davantage les acteurs de l’insertion sociale et professionnelle à la détection de ces problématiques (SIAE).

Public concerné

- Les bénéficiaires du RSA présentant des difficultés de maîtrise des savoirs de base.

Partenaires

- Services de l’État.
- Région Bourgogne.
- Collectivités territoriales.
- Organismes œuvrant en matière de lutte contre l’illettrisme.

Calendrier

- Durée du PDI.

**Conditions de réussite
et de mise en œuvre**

- Moyens et modalités de gestion de la programmation 2014 – 2020 du Fonds social européen.
- Synergies partenariales.
- Mobilisation des référents et contexte économique.

Indicateurs

- Bilan de l’action « Compétences-clés ».
- Nombre de bénéficiaires du RSA accueillis dans les plateformes LUTILEA.
- Nombre de bénéficiaires du RSA accueillis dans le dispositif « compétences-clés ».



**Axe II
Appuyer les politiques
de l’État de lutte contre
les exclusions**

Fiche action n° 19

**Optimiser l’accompagnement à la
prévention et aux soins**

Objectifs

- Améliorer la situation des bénéficiaires du RSA en matière de santé.
- Développer davantage des parcours d’insertion visant la prise en compte de la santé.

Plan d’action

- Rapprocher les acteurs du social et de la santé en lien avec le PRAPS :
 - coordonner les réseaux existants (structures hospitalières, agents de santé, équipes mobiles de santé mentale...),
 - créer des passerelles entre les professionnels de santé et du social pour faciliter l’orientation et l’accompagnement,
- Appuyer les référents RSA dans leur fonction d’accompagnement des problématiques de santé.
- Optimiser l’intervention des agents de santé, notamment en termes :
 - de nombre d’accompagnements individualisés de bénéficiaires du RSA socle réalisés,
 - d’ouverture éventuelle sur le champ de l’employabilité,
 - ou d’adaptation du nombre de postes nécessaires à l’échelle départementale.
- Mobiliser pleinement l’enveloppe financière discrétionnaire « santé » du Département.

Public concerné

- Les bénéficiaires du RSA présentant une problématique santé.

Partenaires

- L’agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne.
- La CPAM.
- Les organismes de santé.
- L’association le Pont.

Calendrier

- Durée du PDI.

**Conditions de réussite
et de mise en œuvre**

- Avancement des travaux du PRAPS.
- Mobilisation des partenaires.
- Animation des pratiques des référents.

Indicateurs

- Nombre de contrats d’insertion portant sur le volet santé.
- Nombre d’aides accordées au titre de l’enveloppe discrétionnaire « santé ».
- Nombre de bénéficiaires du RSA socle accompagnés par les agents de santé.
- Nombre d’interventions des agents de santé en matière de promotion de la santé au sein des actions collectives.



**Axe II
Poursuivre l’engagement
du Département sur les
actions d’insertion sociale**

Fiche action n° 20

**Élargir les modes
d’intervention**

Objectifs

- Communiquer régulièrement sur l’offre d’insertion du Département afin de favoriser la mobilisation des publics sur les actions d’insertion sociale et clarifier les objectifs des différents types d’actions.
- Adapter le cadre réglementaire pour intégrer le soutien aux épiceries sociales et familiales et faciliter l’utilisation des outils d’évaluation par les porteurs d’actions et les référents.

Plan d’actions

- Prévoir des informations régulières pour les référents de l’autonomie sociale sur les actions disponibles, notamment au moyen des outils et méthodes suivants :
 - fiche pratique annuelle par action,
 - forum local des actions,
 - rencontres entre différents référents.
- Adapter le règlement départemental, avec pour objectifs :
 - d’intégrer le soutien départemental à l’action d’accompagnement mise en œuvre par les épiceries sociales et prendre davantage en compte l’intervention des référents du SSD,
 - d’harmoniser le référentiel des actions en intégrant notamment systématiquement les modules suivants : environnement socio-économique, connaissance des services locaux (sociaux, sportifs, culturels) et des données du territoire,
 - de transformer les outils, d’une part la grille d’évaluation des actions en outil modulable afin de la rendre plus facilement adaptable en fonction du type d’actions et/ou de bénéficiaire, tout en conservant l’objectif d’une évaluation départementale et harmonisée, et d’autre part la feuille de route utilisée sur les actions de remobilisation afin d’en faire un outil de suivi individualisé des parcours.

Public concerné

- Les bénéficiaires du RSA socle inscrits dans un parcours d’autonomie.

Partenaires

- Les structures porteuses des actions d’insertion sociale.
- Les référents d’autonomie sociale.
- Les collectivités locales et autres cofinanceurs potentiels des actions.

Calendrier

- 2014 – 2015 pour l’adaptation du règlement d’intervention.
- Durée du PDI pour la communication et l’évaluation.

**Conditions de réussite
et de mise en œuvre**

- Mobilisation.

Indicateurs

- Nombre de bénéficiaires du RSA présents sur les actions d’insertion sociale.
- Taux de remplissage des grilles d’évaluation.
- Pertinence des informations renseignées sur les grilles d’évaluation.



**Axe II
Poursuivre l’engagement
du Département sur les
actions d’insertion sociale**

Fiche action n° 21

**Ouvrir les actions de
remobilisation aux
bénéficiaires du RSA en
démarche d’employabilité**

Objectifs

- Réduire le clivage « Orientation emploi / orientation sociale ».
- Dynamiser les actions de remobilisation et améliorer leur efficacité.
- Disposer *a minima* d’une réponse pérenne de cette nature par CTI.
- Permettre à un public en démarche d’employabilité d’utiliser les actions de remobilisation comme un levier vers l’emploi.

Plan d’action

- Poursuivre la création de passerelles entre l’emploi et l’autonomie sociale par le biais de :
 - l’ouverture des actions de remobilisation aux bénéficiaires du RSA orientés vers un accompagnement à l’employabilité,
 - une identification du public prioritaire à intégrer dans les actions, en lien avec Pôle emploi et ses partenaires (PLIE, missions locales...).
- Mettre en place au moins une action de remobilisation pérenne par CTI, en adaptant les actions existantes et en en développant de nouvelles.
- Innover dans les supports des actions sociales en intégrant des contenus répondant à l’ensemble des publics cibles.

Public concerné

- Les bénéficiaires du RSA socle orientés vers un accompagnement à l’employabilité.

Partenaires

- Les structures porteuses des actions d’insertion.
- Les référents RSA, notamment au sein des organismes chargés de l’accompagnement vers l’employabilité (Pôle emploi, PLIE, missions locales...).
- Les collectivités et organismes cofinanceurs des actions d’insertion.

Calendrier

- 2014 – 2015 pour l’adaptation et le développement des actions, avec ouverture aux publics de l’employabilité.
- Durée du PDI pour l’évaluation / adaptation.

**Conditions de réussite
et de mise en œuvre**

- Adaptation de l’organisation de l’accompagnement des bénéficiaires du RSA en démarche d’employabilité (Confer fiche 4).
- Mobilisation des référents.
- Positionnement des cofinanceurs.

Indicateurs

- Nombre et nature des actions de remobilisation mises en œuvre par CTI.
- Nombre de bénéficiaires du RSA accompagnés dans un parcours employabilité présents sur les actions de remobilisation.
- Taux de sorties positives.



Axe III
Le PDI : un outil évolutif, atout du développement partenarial
Fiche action n° 22

Fédérer les acteurs autour de temps forts sur l'insertion

Objectifs

- Organiser une fluidité de l'information par une meilleure articulation entre les partenaires.
- Promouvoir les orientations stratégiques et les actions du PDI.
- Échanger sur des expériences au niveau départemental.
- Renforcer l'information transversale entre les différentes institutions et partenaires.

Plan d'action

- Organiser des journées d'informations thématiques et des rencontres territoriales (réunions, forums...).

Public concerné

- Elus départementaux chargés des politiques publiques qui impactent les dispositifs d'insertion.
- Ensemble des intervenants du domaine de l'insertion.

Partenaires

- Les services du Département.
- Partenaires institutionnels, sociaux et économiques.
- Intervenants dans le domaine de l'insertion intra ou hors département.
- Personnalités référentes dans un domaine d'intervention.

Calendrier

- Durée du PDI

Conditions de réussite et de mise en œuvre

- Mobilisation des services du Département.
- Organisation de consultations sur les thématiques attendues des différents intervenants.
- Le cas échéant, construction partagée de la manifestation entre les différents acteurs.

Indicateurs

- Nombre de journées / rencontres organisées.
- Nombre de participants lors des journées / rencontres.
- Nombre de documents produits.
- Nombre de propositions formulées.
- Niveau de satisfaction (enquête).



Axe III
Le PDI : un outil évolutif, atout du développement partenarial
Fiche action n° 23

Actualiser / mettre à jour les connaissances des acteurs de l'insertion

Objectifs

- Renforcer la connaissance des différents référents.
- Créer une culture professionnelle commune aux différentes institutions et intervenants.
- Favoriser l'approche globale des situations et mobiliser l'ensemble des dispositifs dans le cadre des accompagnements.
- Échanger sur les pratiques.

Plan d'actions

- Former / informer les professionnels sur les thématiques suivantes : réglementation RSA, actions d'insertion, protection sociale procédures, dispositifs périphériques (logement, santé, handicap, protection des personnes...), différentes offres de services des partenaires.
- Mettre en valeur les outils existants ou produire / actualiser des fiches pratiques sur les différentes actions et offres de services.

Public concerné

- Les référents RSA sur l'ensemble des champs professionnel ou social.

Partenaires

- Les organismes payeurs : CAF et CRMSAB.
- Les organismes de sécurité sociale : CPAM, CARSAT, CRMSAB, RSI
- Les services du Département.

Calendrier

- Durée du PDI

Conditions de réussite et de mise en œuvre

- État des lieux des besoins des différents référents.
- Construction des actions avec les partenaires.
- Action au sein des territoires.

Indicateurs

- Nombre de journées d'information organisées.
- Nombre de participants aux journées d'information.
- Nombre et type d'organismes concernés.
- Nombre de documents produits ou réactualisés.





Conseil général de Saône-et-Loire

Hôtel du Département
Rue de Lingendes
71026 Mâcon cedex 9
03 85 39 66 00